

Yaoundé, le 20 Décembre 1999

EGLISE PRESBYTERIENNE
CAMEROUNAISE
SECRETARIAT GENERAL
B.P. 519 Yaoundé
Tél./Fax : 20 - 64 - 72

Le Secrétaire Général de l'Eglise Presbytérienne Camerounaise

PRESIDENT DU CONSEIL GENERAL
DU SYNODE MUNICAM

N° 219/EPC/SG

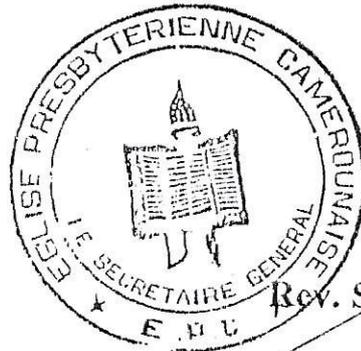
OBJET : Notification d'une décision.

Monsieur le Modérateur,

Informé de la situation dans laquelle se trouve le Secrétaire exécutif du Synode MUNICAM., le Conseil Général de l'Eglise Presbytérienne Camerounaise, statuant en matière sociale, s'est indigné et a condamné cette pratique qui consiste déjà à sanctionner les officiers de notre église, après les assises des juridictions de recours.

Aussi, a-t-il décidé de référer ce problème au synode MUNICAM, pour qu'une solution urgente lui soit trouvée avant les assises de la prochaine Assemblée Générale de l'EPC ;

Fraternelles salutations en Christ, et meilleurs vœux de fin d'année pour vous-même et votre famille.



Le Secrétaire Général

Rev. SATEGUE FOU DA Moïse